

OBJET PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
« CAMELIAS - VAUBAN - BUTOR »

CONVENTION PLURIANNUELLE
DU PROJET DE RENOVATION URBAINE
DES QUARTIERS « CAMELIAS, VAUBAN ET BUTOR »

Conformément aux Délibérations n° 06/4-30 du 22 juin 2006 et n° 06/6-20 du 4 décembre 2006, le projet de rénovation urbaine des quartiers de Camélias, Vauban / Saint-Jacques et Butor / Jeumon a fait l'objet d'une validation d'ensemble du programme.

Par Délibération n° 07/1-08 du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé les opérations anticipées comprises dans le protocole de préfiguration à la convention pluriannuelle.

Conformément à la Délibération n° 2009-04 du Conseil d'Administration de l'ANRU en date du 12 février 2009 et à l'article 7.3 du titre IV du règlement général de l'ANRU, une convention autorise l'engagement réciproque entre les partenaires sur les opérations éligibles au titre du Plan de Relance pour le projet de rénovation urbaine des quartiers de « Camélias, Vauban et Butor » situé dans la Ville de Saint-Denis et porte autorisation d'engager les opérations identifiées à l'article 1.

Le périmètre de rénovation urbaine, c'est d'abord une population en déclin (- 15 % en 10 ans), vieillissante, qui porte les stigmates d'interventions publiques successives non adaptées à ses besoins.

C'est surtout un constat alarmant :

- 32 % de chômage,
- une majorité de jeunes sous qualifiés,
- un sous-équipement du quartier comparé à d'autres secteurs de Saint-Denis,
- des espaces publics désaffectés, peu entretenus, non lisibles,
- des logements anciens dégradés ;

induisant :

- une faiblesse du tissu économique,
- peu d'activités pour les plus jeunes,
- un contexte propice à l'isolement et à la délinquance chez les plus jeunes,
- enfin, un foncier peu attractif à de nouveaux investissements et des parcours résidentiels au point mort.

L'équipe municipale a estimé qu'il était prioritaire d'intervenir sur ce quartier qui a cumulé au fil des ans des handicaps.

Un protocole a été signé en octobre 2007, entre l'ANRU et la Ville, afin d'amorcer une intervention globale mobilisant tous les outils et les acteurs à même de résoudre l'ensemble des problèmes posés.

Rapport n° 09/6-02

La signature de la convention pluriannuelle ANRU est prévue en novembre 2009.

Le coût des engagements prévisionnels est de plus de 126 000 000,00 € répartis ainsi :

Coût total (€)	126 052 471,00
Commune	14 752 420,00
EPCI	5 866 965,00
CR	3 386 845,00
CG	4 516 691,00
Bailleurs	52 426 168,00
Europe	1 968 782,00
Autres	22 349 547,00
ANRU	20 783 036,00

L'ingénierie du projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage, le bon déroulement et l'enchaînement des différentes opérations, ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la Commune conduit le pilotage opérationnel du projet.

Les actions physiques porteront sur :

- une clarification foncière ;
- un réaménagement des voies permettant le désenclavement et la structuration du quartier ;
- une amélioration des équipements publics (culturels, sportifs et associatifs) ;
- une amélioration des équipements commerciaux (marché forain, pôle santé) ;
- des actions multiples visant à améliorer et à diversifier l'offre de logements (démolition, réhabilitation, résidentialisation, production de logements, vente).

Les actions d'accompagnement du programme contribuant à la réussite du projet concernent :

- le relogement des ménages concernés par les opérations de démolition,
- le développement économique et social,
- l'éducation et la culture,
- l'insertion par l'économique et l'emploi des habitants.

Les signataires de la convention sont :


- l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,
représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre SALLENAVE ;
- la Commune de Saint-Denis,
représentée par son Maire, Monsieur Gilbert ANNETTE ;
- le Préfet de la Région et du Département de la Réunion,
Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;

Rapport n° 09/6-02

- l'Association Foncière Logement, représentée par son Président Monsieur Bruno LUCAS ;
- la Caisse de Dépôts et Consignations, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Michel PUPIN ;
- la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), représentée par sa Présidente, Madame Ericka BARETGS ;
- le Département de la Réunion, représentée par sa Présidente, Madame Nassimah DINDAF ;
- la Société Immobilière du Département de la Réunion (SIDR), représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe JOUANEN ;
- la Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR), représentée par sa Directrice Générale, Madame Véronique OZIL ;
- la Société d'Équipement du Département de la Réunion (SEDRE), représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe LAPIERRE.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine des quartiers « Camélias, Vauban et Butor » et tout autre document se rapportant au projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

NB Le dossier de convention pluriannuelle du PRU des quartiers « Camélias, Vauban et Butor » peut être consulté, sur demande, auprès de la Direction du Projet de Rénovation Urbaine / ancien Hôtel de Ville / 1er étage (téléphone 0262 40 05 97 / télécopieur 0262 40 05 40).

